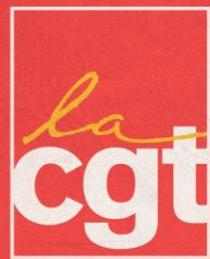


RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES



Communiqué de presse

Pas d'augmentation du SMIC cette année ? Raison de plus pour se mobiliser le 2 décembre

Pour la 17e année consécutive, le groupe d'expert·es du SMIC recommande, de nouveau, de ne pas augmenter le SMIC.

Alors que l'Allemagne vient d'augmenter son salaire minimum de 14%, le portant à 14€ brut, la France, pourtant 2e économie européenne, reste loin derrière avec seulement le 6e SMIC d'Europe.

Aucun « coup de pouce » n'a eu lieu depuis 2012, et aucune proposition d'augmentation, depuis 17 ans d'existence , n'a été faite par le groupe d'experts de la « non-augmentation » du SMIC. Cela n'est pas acceptable et impacte des millions de salarié·es, dont une majorité de femmes.

Le SMIC doit assurer la mission que la loi lui confère c'est à dire "garantir leur pouvoir d'achat" quel que soit le niveau des prix et "participer au développement économique" du pays.

A contrario, la France reste championne des exonérations de cotisations sociales, entretenant les trappes à bas salaires et fragilisant le financement de notre protection sociale. De nombreuses entreprises, et leurs sous-traitants, sont incitées à maintenir des salaires au niveau du SMIC pour maximiser ces exonérations, au détriment du niveau de vie des salarié·es. Cette logique tire l'ensemble des salaires vers le bas. Alors que l'on refuse d'indexer les salaires sur le SMIC, les exonérations, elles, continuent d'y être automatiquement liées. Il est urgent de sortir du cercle vicieux des exonérations de cotisations sociales qui participent au tassement de tous les salaires, non seulement en les supprimant sur les salaires les moins bas, mais aussi au niveau du SMIC et au-delà.

En plein débats budgétaires, alors que des mesures dangereuses pour les salarié·es sont envisagées, comme le doublement des franchises médicales, le gel des prestations sociales, maintenir un SMIC faible vient accentuer les inégalités et aggraver la précarité de plusieurs millions de salarié·es.

La CGT demande au Premier ministre de revaloriser le SMIC à 2000 € brut au 1er janvier 2026 pour que les salarié·es puissent vivre de leur travail, et d'indexer les salaires sur les prix pour garantir à tous les salarié·es le maintien de leur niveau de vie face à l'inflation et stopper les effets de tassement.

Raison de plus pour se mobilier ce 2 décembre et faire pression sur le Premier ministre pour qu'il revalorise le SMIC au-delà du minimum automatique !

Montreuil, le 27 novembre 2025